



# RÉFUGIÉ, DEMANDEUR D'ASILE, MIGRANT...

## Lexique et définitions

juin 2019

  
CIRÉ

## Sommaire

Introduction 3

Définition 3

Éditeur responsable : Sotieta Ngo - tous droits réservés - CIRÉ asbl 2019

## Introduction

Il est primordial que les mots soient correctement employés car la manière dont ils sont utilisés a une répercussion sur la compréhension et la perception du lecteur. Ainsi, ce lexique donne une définition claire, simple et juste des termes les plus communs liés aux migrations... Il est à destination de toute personne qui traite d'un sujet sur les personnes exilées (journalistes, étudiants, associations etc).

## Définitions

### AIDE MÉDICALE URGENTE (AMU)

Les personnes en séjour irrégulier, qui ne disposent pas ou plus d'un titre de séjour valide en Belgique ne disposent pas d'assurance santé. Elles ont uniquement droit à ce que l'on appelle l'« aide médicale urgente » (AMU) qui couvre les soins de nature tant préventive que curative. Pour y avoir droit, la personne doit s'adresser à son CPAS de référence, qui va faire une enquête sociale pour vérifier qu'elle en remplit les conditions, et ensuite définir l'étendue de la prise en charge sur base d'un examen individuel.

### ASILE

Toute personne qui a fui son pays parce que sa vie ou son intégrité y étaient menacées, et qui craint d'y retourner, peut demander une protection à la Belgique. C'est ce qu'on appelle "demander l'asile". La loi belge prévoit deux statuts de protection: le statut de réfugié et la protection subsidiaire.

### CENTRE FERMÉ

Lieu de privation de liberté où sont détenues des personnes en séjour irrégulier en attente d'être expulsées et, dans certains cas de figure, des demandeurs d'asile. Officiellement, un centre fermé n'est pas une prison, même si les similitudes avec le système pénitentiaire sont flagrantes. Il y a actuellement 5 centres fermés en Belgique, dont l'un est prévu pour enfermer des familles avec enfants. Environ 600 personnes peuvent être détenues dans ces centres. Il est prévu que trois nouveaux centres soient construits d'ici 2022.

Voir la [\*brochure "Les centres fermés"\*](#)

### CLAUDE DE SOUVERAINETÉ

Possibilité prévue dans le Règlement Dublin. Elle permet à un État européen de renoncer à renvoyer un demandeur d'asile vers le pays responsable et de traiter la demande lui-même, pour tous motifs.

---

## COMMISSARIAT GÉNÉRAL AUX RÉFUGIÉS ET AUX APATRIDES (CGRA)

Instance centrale de la procédure d'asile en Belgique. Administration indépendante, le CGRA a pour mission d'examiner les demandes d'asile et d'accorder ou de refuser le statut de réfugié ou la protection subsidiaire.

---

## CONVENTION DE GENÈVE

Convention internationale (Nations Unies, 1951) relative au statut des réfugiés. Elle définit ce qu'est un réfugié, ainsi que les droits et les devoirs de ces personnes. La Belgique, comme tous les États membres de l'Union européenne, a signé cette convention.

---

## DEMANDEUR D'ASILE

Personne qui a fui son pays en quête de protection, qui a introduit une demande d'asile, et qui attend que cette demande soit définitivement acceptée ou rejetée par la Belgique.

---

## DEMANDEUR "DE SECONDE ZONE"

Se dit de demandeurs d'asile n'ayant pas accès à la procédure d'asile ordinaire, et ayant une procédure plus rapide et moins de garanties procédurales, notamment un délai d'introduction de recours plus court.

---

## DÉTENTION ADMINISTRATIVE

La détention administrative est une mesure prise par l'Office des étrangers qui entraîne l'enfermement de personnes étrangères dans l'attente, soit d'une autorisation de séjour en Belgique, soit d'une expulsion. La détention n'est pas considérée comme une sanction, mais comme un moyen d'exécuter une mesure d'expulsion.

Voir la [brochure "Les centres fermés"](#)

---

## DROIT À LA VIE PRIVÉE ET FAMILIALE

Droit fondamental garanti par plusieurs conventions internationales et européennes. Il inclut par exemple le fait de pouvoir vivre avec sa famille, d'avoir une vie sociale et des relations avec la personne de son choix, de voir ses données personnelles protégées...

---

## ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME

Reconnaissance académique, décision officielle qui détermine la valeur des études suivies à l'étranger. Elle se base sur des documents scolaires, notamment le diplôme, et les relevés de notes qui attestent la réussite d'études dans l'enseignement secondaire ou supérieur à l'étranger.

---

## FEDASIL

Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile. Fedasil organise l'accueil des demandeurs d'asile en Belgique : elle gère notamment des centres d'accueil et coordonne des programmes de retour volontaire.

---

## FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE

Langue française enseignée à des non francophones. On le distingue du français langue seconde (pour des personnes qui ont déjà eu contact avec le français comme deuxième langue). En Belgique, l'usage est de parler de cours de "FLE" pour les personnes scolarisées et cours d'"alpha-FLE" pour les personnes non alphabétisées.

---

## GARANTIES DE RETOUR

Preuves qu'un étranger doit fournir pour certifier qu'il va rentrer dans son pays d'origine à la fin de son visa de court séjour (moins de 3 mois). Sur cette base, la Belgique évalue le risque d'immigration irrégulière: l'Office des étrangers examine par exemple la situation familiale, professionnelle et socio-économique de la personne dans son pays d'origine.

---

## HAUT-COMMISSARIAT POUR LES RÉFUGIÉS (HCR)

L'agence des Nations Unies qui dirige et coordonne l'action internationale pour protéger les personnes déracinées dans le monde : demandeurs d'asile, réfugiés, personnes déplacées, apatrides...

---

## INADMISSIBLE OU "INAD"

La Belgique désigne comme « inadmissible » (ou « INAD ») un ressortissant étranger arrivé sur le territoire en provenance d'un pays tiers auquel on refuse l'accès au territoire, le plus souvent à l'aéroport de Zaventem.

---

## MAISON DE RETOUR

Maison, appartement ou studio où l'Office des étrangers peut placer des familles avec enfants mineurs ayant fait l'objet d'un refus d'accès au territoire ou d'un ordre de quitter le territoire parce qu'elles n'avaient pas de droit de séjour. On en compte 27 en Belgique, pour une capacité totale de 169 lits. Même si les familles ne sont pas enfermées ni gardées, elles sont assignées à y résider et considérées comme détenues d'un point de vue juridique.

---

## "MIGRANTS EN TRANSIT"

Ceux qui sont regroupés sous le terme "migrants en transit" sont des personnes entrées sur le territoire de l'Union européenne le plus souvent via le sud de l'Europe. Elles souhaitent se rendre dans un autre pays européen (généralement le Royaume-Uni), qui n'est en principe pas responsable en vertu du Règlement Dublin, pour y demander l'asile ou y séjourner (pour des raisons familiales ou liées au travail ou aux études, par exemple).

Voir le rapport *"Migrants en transit en Belgique – Recommandations pour une approche plus humaine"*

---

## MIGRANT

Migrer, c'est quitter un pays pour s'établir dans un autre. Le terme "migrant" désigne toutes les personnes qui migrent ou ont un jour migré, quel que soit leur statut de séjour ou la raison de leur départ : demandeurs d'asile, réfugiés, sans-papiers, étudiants ou travailleurs étrangers...

---

## OFFICE DES ÉTRANGERS (OE)

Administration qui assiste le Ministre de l'Intérieur et le secrétaire d'État à l'Asile et la Migration dans la gestion de la politique des étrangers en Belgique. Elle traite notamment les demandes de séjour (regroupement familial, régularisation...), enregistre les demandes d'asile, gère les centres fermés et organise les retours forcés.

---

## ORDRE DE QUITTER LE TERRITOIRE (OQT)

Décision notifiée par l'Office des étrangers et par laquelle l'État ordonne à une personne étrangère de quitter le territoire belge dans un délai déterminé.

---

## PARCOURS D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION

Accompagnement des personnes primo-arrivantes dans l'apprentissage de la langue, de la citoyenneté et de l'insertion socio-professionnelle, avec l'objectif qu'elles puissent mener une vie autonome et participer à la société belge. Ce parcours est obligatoire dans les trois régions, même si l'obligation n'est pas encore effective à Bruxelles.

---

## PERSONNES VULNÉRABLES

Selon la loi belge sur l'accueil des demandeurs d'asile, il s'agit notamment des mineurs, des parents isolés accompagnés d'enfants mineurs, des femmes enceintes, des personnes âgées, des personnes ayant un handicap ou gravement malades, des personnes qui ont subi des tortures, des viols ou d'autres formes graves de violence psychologique, physique ou sexuelle.

---

## PROTECTION INTERNATIONALE

Ce terme renvoie en Belgique aux deux statuts de protection qui peuvent être accordés aux personnes qui ont fui leur pays d'origine et qui ne peuvent être protégées par les autorités de leur propre pays : le statut de réfugié et le statut de protection subsidiaire.

---

## PROTECTION SUBSIDIAIRE

Statut octroyé aux personnes qui n'obtiennent pas le statut de réfugié mais à l'égard desquelles il y a de sérieux motifs de croire que, si elles étaient renvoyées dans leur pays d'origine, elles encourraient un risque réel de subir des atteintes graves (comme la peine de mort, la torture ou la violence aveugle dans le cadre d'un conflit armé).

---

## RÉFUGIÉ

Personne qui satisfait aux critères définis par la Convention de Genève. Celle-ci précise qu'un réfugié est une personne qui a fui son pays "craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays".

Voir la *brochure "Qu'est-ce qu'un réfugié?"*

---

## RÈGLEMENT DUBLIN

Réglementation européenne qui s'applique aux États membres de l'Union européenne ainsi qu'à la Suisse, la Norvège, l'Islande, le Liechtenstein. Elle prévoit qu'un seul État est responsable de traiter une demande d'asile. Sur cette base, le premier pays d'entrée irrégulière en Europe est le plus souvent considéré comme responsable.

---

## REGROUPEMENT FAMILIAL

Procédure qui permet aux membres de famille étrangers de personnes vivant légalement en Belgique d'obtenir un visa ou un titre de séjour. Pour faire venir sa famille grâce au regroupement familial, une personne qui réside en Belgique doit remplir des conditions de revenus, de logement et de mutuelle.

---

## RÉGULARISATION

Procédure permettant à une personne sans-papiers de demander une autorisation de séjour en Belgique pour des raisons humanitaires (article 9bis) ou médicales (article 9ter).

---

## RETOUR FORCÉ

Aussi appelé éloignement ou expulsion. Mise en œuvre par les autorités, sous la contrainte, d'une décision notifiée à un étranger de quitter le territoire parce qu'il n'y a pas ou plus de droit de séjour (rapatriement) ou parce que l'accès au territoire lui a été refusé (refoulement). Le droit international interdit de renvoyer une personne vers un pays où elle risque de subir des persécutions ou des violations graves de ses droits fondamentaux, en vertu du principe de « non-refoulement ».

Voir la [\*brochure "Les centres fermés"\*](#)

---

## RETOUR VOLONTAIRE

Retour d'une personne dans son pays d'origine ou dans un pays tiers sur le territoire duquel elle est admise à séjourner, suite à une décision autonome de faire appel à un programme d'assistance au retour mis en place par les autorités du pays d'accueil.

---

## SANS-PAPIERS, PERSONNE EN SÉJOUR IRRÉGULIER

Dans le langage courant, personne qui est en séjour irrégulier, c'est-à-dire qui n'est pas ou plus autorisée au séjour dans le pays où elle se trouve. Il peut s'agir d'un demandeur d'asile débouté, d'un étranger (étudiant, touriste...) dont le visa n'est plus valable, d'une personne entrée illégalement sur le territoire...

Voir la [\*brochure "On ne choisit pas de vivre sans papiers"\*](#)

---

## SÉJOUR ÉTUDIANT

Pour résider en Belgique sous le statut d'étudiant, la personne étrangère doit poursuivre des études dans l'enseignement supérieur ou être inscrite dans une année préparatoire à l'enseignement supérieur. Certaines conditions doivent être remplies concernant les études, les moyens financiers, la santé et la sécurité.

---

## VALIDATION DES COMPÉTENCES

Test pratique pour vérifier les compétences en lien avec un métier et les attester. Cette épreuve se déroule dans un centre de validation et, si elle est réussie, débouche sur l'obtention d'un "titre de compétence", document officiel – qui diffère d'un diplôme – qui certifie la maîtrise d'une partie de métier.

---

## VISA

Document officiel délivré par les autorités compétentes d'un pays qu'un étranger doit présenter lors de son entrée sur le territoire de celui-ci. Il s'agit d'une condition nécessaire pour entrer et séjourner sur le territoire mais pas d'une garantie. En effet, les autorités aux frontières de certains pays peuvent refuser l'admission sur leur territoire de tout étranger, même si celui-ci détient un visa valide.

---

## VISA HUMANITAIRE

Visa donné par un pays via ses postes diplomatiques à l'étranger. Il peut être de court séjour (moins de 3 mois) ou de long séjour (plus de 3 mois). C'est le secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration et l'Office des Étrangers qui décident de les délivrer.

## Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers

Créé en 1954, le CIRÉ est une structure de coordination pluraliste réunissant 26 organisations aussi diversifiées que des services sociaux d'aide aux demandeurs d'asile, des organisations syndicales, des services d'éducation permanente et des organisations internationales. L'objectif poursuivi est de réfléchir et d'agir de façon concertée sur des questions liées à la problématique des demandeurs d'asile, des réfugiés et des étrangers.

### CIRÉ asbl

rue du Vivier, 80-82 | B-1050 Bruxelles

t +32 2 629 77 10 | f +32 2 629 77 33

CIRÉ@CIRÉ.be | www.CIRÉ.be



Votre soutien compte ! Faites un don

IBAN : BE91 7865 8774 1976 - BIC : GKCCBEBB

### Les organisations membres

- Aide aux personnes déplacées (APD)
- Amnesty international
- Association pour le droit des étrangers (ADDE)
- BePax
- Cap migrants
- Caritas international
- Centre d'éducation populaire André Genot (CEPAG)
- Centre social protestant
- Centre des Immigrés Namur-Luxembourg (CINL)
- Convivium
- Croix-Rouge francophone de Belgique (département accueil des demandeurs d'asile)
- CSC Bruxelles-Hal-Vilvorde
- CSC Nationale
- Équipes populaires
- FGTB Bruxelles
- Interrégionale wallonne FGTB
- Jesuit refugee service – Belgium (JRS)
- Médecins du Monde
- Mentor-escala
- Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie (MRAX)
- Mouvement ouvrier chrétien (MOC)
- L'Olivier 1996
- Présence et action culturelles (PAC)
- Point d'appui
- Service social de Solidarité socialiste (SESO)
- Service social juif (SSJ)